

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ce 17 février 2021

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue par vidéoconférence, le 17 février 2021 à 19 h 30.

Présents :	MM.	Jaclin Bégin Marcel Cloutier Alain Gagnon Daniel Céleste Michel Cliche Jacques Ricard Rémi Jean Henri Bourque Normand Moore Yves Dubé	Préfet Authier Authier-Nord Clermont Clerval Duparquet Dupuy Gallichan La Reine La Sarre
	Mme	Lina Lafrenière	Macamic
	M.	Roger Lévesque	Normétal
	Mme	Aline Bégin	Palmarolle
	MM.	Pierre Godbout Léo Plourde David Goulet Florent Bédard Lucien Côté Alain Guillemette	Poularies Roquemaure Ste-Germaine-Boulé Ste-Hélène Taschereau Val Saint-Gilles
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Directrice générale adj. :	Mme	Micheline Trudel	
Secrétaire d'assemblée :	Mme	Vanessa Pronovost	
Absents :	MM.	Daniel Favreau Alain Gagnon	Chazel Rapide-Danseur
	Mme	Diane Provost	St-Lambert
	Mme	Linda C.-Bédard	Secteur Languedoc

Monsieur Jaclin Bégin préside la présente séance, tandis que monsieur Normand Lagrange agit comme directeur général.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 19 h 50.

Séance à huis clos

- CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;
- CONSIDÉRANT** le décret numéro 103-2021 du 10 février 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 19 février 2021;
- CONSIDÉRANT QUE** par le décret numéro 1145-2020 du 28 octobre 2020, le gouvernement a pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT QUE par l'arrêté numéro 2021-005 du 28 janvier 2021, le ministre de la Santé et des Services sociaux a également pris certaines mesures afin de protéger la population, dont permettre au conseil de siéger à huis clos et autoriser les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

21-16

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Normand Moore et unanimement résolu :

- **QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence;
- **QU'**un enregistrement audio de la présente séance soit publié sur le site internet de la MRC.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Tenue de la séance à huis clos;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux;
5. Ratification des procès-verbaux;
6. Affaires en découlant;
7. Rapports et comptes rendus;
8. Information;
9. Développement;
10. Matières résiduelles;
11. Gestion des territoires non organisés;
12. Résolutions diverses;
13. Avis de motion, projet et adoption de règlement;
14. Parole au public;
15. Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-17 Proposé par monsieur Florent Bédard, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

21-18 Proposé par monsieur Lucien Côté, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 20 janvier 2021.

Ratification du procès-verbal du comité administratif

21-19 Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu de ratifier le procès-verbal du comité administratif du 13 janvier 2021.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Fonds régions et ruralité – Volet 3 : Projet « Signature innovation »

Les travaux se poursuivent dans le cadre du volet 3 afin de préciser le projet. Le dépôt de l'avis d'intérêt au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation devrait être fait vers les mois de mai ou juin.

Fonds régions et ruralité – Volet 4 : Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Une première rencontre s'est tenue avec les maires et directions générales des trois municipalités faisant partie de l'entente de vitalisation, soit celles de Normétal, Taschereau et Authier, afin de présenter les différentes étapes.

Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT)

Une rencontre a eu lieu le 28 janvier dernier. Les enjeux du transport collectif interurbain ont été discutés.

La CPAT fait aussi un suivi sur le projet de loi n° 65 relativement à la consigne et la collecte sélective.

Des échanges ont eu lieu avec le CISSSAT concernant notamment la vaccination et le transport en soins de santé.

Monsieur Bruno Drouin, commandant à la Sûreté du Québec et monsieur Alexandre Beaudoin, responsable du Services criminalistique ont présenté l'état de situation en lien avec l'expertise en reconstitution en région.

INFORMATION

Groupe GPI – Des préventionnistes du Groupe GPI effectueront des visites de prévention en sécurité incendie dans certains bâtiments identifiés par la MRC. Les propriétaires ont reçu une correspondance à cet effet.

Les Journées de la persévérance scolaire – Du 15 au 19 février 2021

Ministère de la Culture et des Communications – La contribution du ministère, pour la mise en œuvre de l'entente dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat, s'établira au total à 73 500 \$ pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

DÉVELOPPEMENT

Ministère de la Culture et des Communications – Aide aux initiatives de partenariat

21-20

Proposé par monsieur Normand Moore, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu :

- **D'ENGAGER** une somme de 10 000 \$ dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat soutenu par le ministère de la Culture et des Communications;
- **D'AUTORISER** monsieur Jaclin Bégin à signer l'entente à intervenir;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité à cet effet.

Centre Le Retour – À la rencontre des tout-petits

21-21

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu :

- **D'ACCORDER** un soutien financier jusqu'à un maximum de 25 000 \$ au Centre le Retour, pour la période du 1^{er} mars au 30 juin 2021, pour leur projet de littératie « À la rencontre des tout-petits » dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, le protocole d'entente à intervenir;

Programme de soutien financier aux projets culturels – Décision

21-22

Proposé par monsieur Alain Gagnon (A.-N.), appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu de reprendre et d'adopter les recommandations du comité de sélection pour les projets PC-040 à PC-044, présentés dans le cadre du Programme de soutien aux projets culturels de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds Émergence – Décision

21-23

Proposé par monsieur Léo Plourde, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu de reprendre et d'adopter la recommandation du comité d'investissement pour le projet FÉMER202101.

Le tableau de recommandation fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds Transition numérique – Décision

21-24

Proposé par monsieur Rémi Jean, appuyé par monsieur Normand Moore et unanimement résolu de reprendre et d'adopter la recommandation du comité d'investissement pour le projet FSMN202101.

Le tableau de recommandation fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds Jeunes promoteurs – Décision

21-25

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu de reprendre et d'adopter la recommandation du comité d'investissement pour le projet JP202101.

Le tableau de recommandation fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) – Décision

21-26

Proposé par monsieur Roger Lévesque, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu de reprendre et d'adopter la recommandation du comité d'analyse FQIS pour le projet AO 2021-011.

Le tableau de recommandation fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Réseau Accès entreprise Québec – Autorisation de signature

21-27

Proposé par Henri Bourque, appuyé par monsieur Florent Bédard et unanimement résolu d'autoriser monsieur Jaclin Bégin, préfet, à signer l'entente à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) afin de permettre l'embauche de deux conseillers en entreprises, pour une période déterminée.

Comité d'investissement – Nomination

21-28

Proposé par monsieur Rémi Jean, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu de nommer monsieur Jean-François Royer au comité d'investissement de la MRC d'Abitibi-Ouest.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

CONSIDÉRANT QUE les MRC doivent adopter un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE ces plans ont été révisés à quelques reprises par les MRC;

CONSIDÉRANT QU' à l'origine, l'obligation de réviser ces plans aux 5 ans n'était pas réaliste et que le gouvernement avait reconnu ce fait en proposant des plans d'une durée de 10 ans avec obligation de les réviser aux 8 ans dans le cadre du projet de loi 102 de 2016, Loi réformant la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU' à l'époque, les intervenants s'étaient montrés favorables à cette proposition et que la FQM avait demandé de porter à 9 ans le délai pour réviser ces plans;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale a finalement adopté l'article 53.23 de la Loi qui prévoit des plans d'une durée de 7 ans, révisés aux 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE le délai de 5 ans pour la révision des plans pose problème aux gestionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT QUE 48 MRC doivent procéder à l'adoption d'une version révisée de leur plan en 2021;

CONSIDÉRANT QUE des MRC ont déjà renouvelé leur PGMR sans orientations claires du gouvernement, et ce malgré de nombreuses demandes pour de nouveaux objectifs en ce domaine et qui sont demeurées sans réponse;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie a rendu très difficile la tenue des consultations publiques liées à l'adoption d'un nouveau plan;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'élections municipales en 2021 complique davantage la tenue de consultations publiques sur cet enjeu et l'adoption d'un plan révisé par les conseils des MRC;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a lancé une réforme majeure de la collecte sélective, réforme qui modifiera profondément les pratiques en ce domaine au cours des 5 prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le contexte actuel souligne l'importance d'accorder plus de temps aux MRC pour réviser leurs plans;

CONSIDÉRANT QUE, bien qu'il soit souhaitable de disposer d'un tel délai supplémentaire, il est pertinent de rappeler que les MRC poursuivent activement la mise en œuvre de leur PGMR,

et produisent chaque année un rapport d'avancement exigé par l'organisme gouvernemental RECYC-QUÉBEC;

CONSIDÉRANT QUE périodiquement, les MRC produisent également un bilan de masse des matières résiduelles sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE, les actions menées par les MRC par le biais de leur PGMR témoignent de leur engagement actif vers une meilleure gestion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale étudie présentement le projet de loi 65 et qu'il est possible d'y introduire un amendement;

21-29

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Léo Plourde, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **DE DEMANDER** au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'inclure au projet de loi 65 actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale, un amendement afin de modifier l'article 53.23 de la LQE pour porter à 7 ans le délai pour l'adoption d'un projet de PGMR révisé ainsi que la durée des plans de gestion.
- **QUE** copie de cette résolution soit transmise au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charette.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

TECQ 2019-2023 – Offre de service CIMA +

21-30

Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'accepter l'offre de services # DP21001 de CIMA +, au montant de 11 900 \$ plus taxes, pour des services professionnels d'ingénierie de conception et surveillance relatifs à des travaux de traitement de surface dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023.

Désignation d'un inspecteur municipal

21-31

Proposé par monsieur Roger Lévesque, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu de désigner monsieur Jonathan Arsenault à titre d'inspecteur municipal responsable de la délivrance des permis et certificats pour les territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Alliance d'attractivité et de rétention d'Abitibi-Témiscamingue

21-32

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu :

- **DE CONFIRMER** la participation financière de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant annuel de 10 445 \$ pour les années 2021 et 2022;

- **D'AUTORISER** monsieur Jaclin Bégin, préfet à signer l'entente à intervenir avec l'Alliance d'attractivité et de rétention d'Abitibi-Témiscamingue.
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité à cet effet.

Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue – Cotisation 2021

21-33

Proposé par monsieur Roger Lévesque, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu :

- **DE VERSER** la somme de 30 285,80 \$ à titre de cotisation annuelle à la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité à cet effet.

Poste de coordonnateur en police communautaire

CONSIDÉRANT QU' en mai 1999, le ministère de la Sécurité publique lançait un plan d'action devant conduire à l'adoption d'une politique ministérielle en matière de police communautaire;

CONSIDÉRANT QUE cette politique «... reflète le consensus qui s'est rapidement dégagé sur l'opportunité, voire l'urgence d'une modernisation et d'une réorganisation des services policiers du Québec sur une base communautaire. Elle répond enfin à la demande exprimée par le milieu de rendre disponible un cadre de référence précisant le concept de police communautaire et à en faciliter l'implantation; (réf. : «Politique ministérielle – Vers une police communautaire», ministère de la Sécurité publique, décembre 2000, page 4).

CONSIDÉRANT QU' une telle approche favorise une interaction plus directe entre les policiers et les citoyens et permet une meilleure connaissance des besoins et des ressources municipales. De plus en plus, on parle de rapprochement, de proximité, de partenariat et de résolution de problèmes;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services 42-6431 comprend les postes de la MRC d'Abitibi-Ouest, de la MRC d'Abitibi et de Matagami;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services 42-6431 ne possède pas de coordonnateur en police communautaire, poste central permettant le renforcement du parrainage des municipalités et du maillage entre les communautés;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services 42-6431 compte désormais 90 effectifs;

CONSIDÉRANT QU' avec ce même critère d'effectifs, les centres de services de Rouyn-Noranda et Val d'Or ont obtenu respectivement une ressource supplémentaire pour le poste de coordonnateur en police communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des centres de services de la province possède, eux aussi, un coordonnateur en police communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les besoins sont présents et que les citoyens d'Abitibi-Ouest ont droit aux mêmes services et à la même

protection que ceux dont profitent l'ensemble des Québécoises et des Québécois;

21-34

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lucien Côté, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu :

- **QU'**une requête soit adressée à la Sûreté du Québec, afin de pourvoir le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest d'un coordonnateur en police communautaire;
- **QUE** copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault, au centre de services 42-6431, à la MRC d'Abitibi, à la ville de Matagami ainsi qu'au ministre régional, monsieur Pierre Dufour et à la députée d'Abitibi-Ouest, madame Suzanne Blais.

Persévérance scolaire – Réussite éducative

CONSIDÉRANT QUE le contexte de la rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité exerce une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation et de qualification après sept ans au secondaire de l'Abitibi-Témiscamingue demeure sous la moyenne québécoise;

CONSIDÉRANT QU' un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous. L'école a besoin de notre appui, et notre MRC a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire (JPS) sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité en Abitibi-Témiscamingue;

21-35

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Aline Bégin, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu de reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre MRC.

PAROLE AU PUBLIC

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

21-36

Proposé par monsieur Roger Lévesque, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu de lever la séance. Il est 20 h 35.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 17 mars 2021

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.